



Objectifs de la formation

Comprendre les particularités de la prise en charge des ressortissants français à l'étranger pour accompagner les personnes victimes.

Comprendre l'articulation avec les ministères des Affaires étrangères et de la Justice

Public

Juristes et accueillants ayant de bonnes notions de la procédure pénale.

Prérequis

Connaître les droits des victimes et les bases de la procédure pénale.

Contenu

- Particularités liées à la commission des faits à l'étranger
- Les actions et rôles des ambassades et consulats
- Suivi de la procédure
- Accompagnement spécifique

15 stagiaires maximum

Durée en heures

1 jour = 6 heures

Date et lieu

Paris

3 avril 2019

Formation animée par :

Isabelle Sadowski – directrice juridique et de la coordination de l'aide aux victimes France Victimes et des intervenants du **Ministère des affaires étrangères**

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, études de cas.

Coût

- Adhérents France Victimes et étudiants : 100 €
- Partenaires : 150 €

Évaluation

Évaluation sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes

Remise d'une attestation individuelle de formation.